

Monsieur Christian ESTROSI
Depute Maire de Nice
President de la Metropole NCA
Mairie de Nice
5 Rue de l'Hotel de Ville
06364 NICE Cedex 4

N/Réf. : DT/SP n° 275/13

Nice, le 7 octobre 2013

Madame, Monsieur, Parlementaire des Alpes-Maritimes,

Le projet de loi visant à garantir l'avenir et la justice du système de retraite sera débattu à l'Assemblée Nationale dès le 7 octobre.

Ce projet de loi comporte des avancées intéressantes notamment les mesures concernant directement les personnes en situation de handicap relatives à l'élargissement de la retraite anticipée des travailleurs handicapés, l'élargissement du champ de la retraite à taux plein à l'âge légal ou une meilleure reconnaissance des aidants. D'autres articles préconisant l'instauration d'un compte pénibilité ou prenant en considération les aléas de carrière pour les assurés à faible rémunération, les carrières longues ou les périodes de formation des chômeurs ou des apprentis présentent un intérêt certain pour les personnes en situation de handicap.

Deux autres points ont retenu notre attention : celui portant sur l'élargissement de l'accès à la retraite progressive (un dispositif particulièrement adapté pour certaines personnes en situation de handicap), enfin la décision du gouvernement de geler sur 6 mois toutes les pensions situées au dessus du seuil de l'ASPA (minimum vieillesse) à propos duquel l'APF demande en lien avec le réseau ALERTE qu'il ne concerne pas les retraites situées sous le seuil de pauvreté.

L'APF a rédigé un document de position et 8 propositions d'amendements que nous vous prions de trouver ci-joint et souhaiterions voir relayer par vos soins au Parlement.

Nous tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Parlementaire des Alpes-Maritimes, en l'assurance de notre considération distinguée.

Denis TACCINI
Directeur de Délégation Départementale

Geneviève TELMON
Représentante Départementale